d'aide aux entreprises noires en Afrique du Sud. Depuis 1989, ce programme a permis de venir en aide à 81 petites entreprises réparties dans diverses régions de l'Afrique du Sud, mais en majorité dans les municipalités. Ces entreprises ont à leur tour contributeréer 1 800 emplois, selon les estimations. L'Association des exportateurs canadiens prévoit par ailleurs effectuer une mission en Afrique du Sud plus tard au cours de l'année, en vue de trouver, parmi les petites et moyennes entreprises surtout, des partenaires potentiels pour des ententes de franchisage.

Tiré d'une allocution de l'honorable Roy MacLaren, ministre du commerce international, à l'occasion d'un dîner sur l'habilitation

économique à Johannesburg, le 31 janvier, 1994, 94/3.

DU MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA: Nouvel Avis de motion des voies et moyens modifiant la loi sur la taxe d'accise déposé aux communes

Le 8 février 1994, nº 94-016

Le secrétaire d'État aux Finances, Doug Peters, a déposé à la Chambre des communes un Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise. Cette motion s'ajoute au plan gouvernemental de lutte à la contrebande annoncé à la suite du dépôt de deux autres Avis. Le nouvel Avis fait suite aux réductions de taxes provinciales sur le tabac annoncées par le Québec. Ces modifications mettent en vigueur l'engagement pris par le Premier ministre de réduire davantage l'accise fédérale sur les produits du tabac dans le cadre des réductions des taxes provinciales sur le tabac. Elle propose que la Loi sur la taxe d'accise soit modifiée de façon à réduire davantage les taux de la taxe d'accise sur les cigarettes et les bâtonnets de tabac qui portent une mention du fabricant les destinant au marché québécois. La taxe d'accise sur les cigarettes sera réduite de \$5 de plus la cartouche et de \$1.80 de plus le lot de 200 bâtonnets de tabac. Ces taux réduits s'appliqueront aux cigarettes et aux bâtonnets de tabac portant une mention les destinant à la vente au détail au Québec et livrés par les fabricants à compter du 9 février 1994. Une remise de \$5 la cartouche de cigarettes sera accordée aux personnes dont les stocks de cigarettes libérées de taxe d'accise au 9 février 1994 dépassent un certain seuil et sont destinées au marché québécois.

Dépôt d'un projet de loi concernant l'impôt sur le revenu

Le 4 février 1994, nº 94-015

Le ministre des Finances, Paul Martin, a déposé à la Chambre des communes un projet de loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu visant à mettre en oeuvre des mesures annoncées dans l'Exposé économique et financier de décembre 1992 et dans le budget d'avril 1993. À l'époque, M. Martin avait indiqué que la modification du projet de loi C-136 consistant à verser le crédit de TPS semestriellement plutôt que trimestriellement n'a pas été retenue.

Annonce d'un examen indépendant des méthodes de prévision et des résultats du ministère des finances

Le 4 février 1994, nº 94-014

Le ministre des Finances, Paul Martin, a annoncé que la firme Ernst & Young avait été choisie pur effectuer un examen indépendant des méthodes de prévision utilisées par le ministère des Finances et des résultats obtenus par ce dernier à ce chapitre. L'examen, qui commence immédiatement, sera terminé au printemps et donnera lieu à un rapport qui sera rendu public. «Cet examen est un autre élément de la politique d'ouverture du processus budgétaire suivie par le gouvernement», a déclaré M. Martin.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES : M. Lloyd Axworthy annonce la stratégie en matière de réforme de la sécurité sociale

Le 31 janvier 1994, nº 94-4

Le ministre du Développement des ressources humaines, M. Lloyd Axworthy, a dévoilé la stratégie du gouvernement en matière de réforme de la sécurité sociale, dans une déclaration faite à la Chambre des communes. «Je demande à la Chambre et à nos collègues du Sénat, à nos homologues provinciaux et territoriaux, aux membres du milieu des affaires et aux syndicats, aux dirigeants de nos collectivités et, en fait, à tous les Canadiens et Canadiennes d'oublier leurs anciennes conceptions des choses, de faire abstraction de leurs intérêts particuliers et de commencer à penser au genre de règles de base que nous devons adopter au Canada pour rétablir l'équité, l'espoir et un sentiment de sécurité. (...) Nous avons prévu pour la mi-février une rencontre avec les ministres chargés de l'emploi et des services sociaux, où nous entamerons les discussion sur cette collaboration.» Le ministre a tracé les grandes lignes d'un processus comportant trois étapes dont l'objet est de réformer le système de sécurité sociale du Canada. Au cours de la première étape du processus, le comité permanent chargé du Développement des ressources humaines aura la tâche de mener des consultations publiques sur les préoccupations relatives à la sécurité sociale et au marché du travail. Parallèlement, on tiendra des discussions fédérales-provinciales-territoriales sur les questions d'intérêt commun. Un petit groupe d'étude sera formé sous peu pour aider le ministre à ce chapitre. Le fruit de ces délibérations servira de fondement au plan d'action du gouvernement, qui sera présenté en avril. À la deuxième étape de la réforme, les responsables mèneront des consultations approfondies et feront une analyse en s'appuyant sur le plan d'action du gouvernement. Au cours de la troisième et dernière étape, le gouvernement préparera et présentera un projet de loi qui sera débattu en Chambre, vraisemblablement à la fin de 1994. La mise en oeuvre est prévue pour 1995.

DÉFENSE NATIONALE:

Le Canada examinera la question des essais des missiles de croisière

Le 3 février 1994, NR-94.001

Ce qui suit est une déclaration du ministre de la Défense nationale, l'honorable David Collenette, concernant les essais de missiles de croisière. « L'été dernier, le gouvernement précédent a accepté que le U.S. Air Force planifie deux essais de missiles de croisière devant avoir lieu au Canada pendant le premier trimestre de 1994. Comme cette planification était déjà fort avancée lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, et comme nous aurons amplement l'occasion d'examiner plus à fond la question des essais de missiles de croisière dans le contexte des examens de la politique étrangère et de la politique de défense projetés pour cette année, nous avons décidé de permettre la tenue des essais prévus pour le mois prochain. J'aimerais insister sur le fait que même si nous avons avisé le gouvernement américain qu'il pouvait procéder aux essais cette année, nous lui avons clairement fait comprendre qu'il ne pouvait présumer des résultats que donneront l'examen de la politique étrangère et l'examen de la politique de défense qui seront menés en 1994. Parce que la question suscite de vifs sentiments au sein de la population et au sein du Parti libéral, il serait effectivement bien imprudent d'anticiper sur les décision que notre gouvernement prendra quant à l'avenir des essais de missiles de croisière au Canada. Ceci dit, nous avons exprimé notre volonté d'étudier la question en toute objectivité, et c'est ce que nous ferons."

À VENIR :

Mars 1994 :

Assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement (Guadalajara)

Mars 22-25 1994 :

Canada Expo94 (Mexico, Mexique)

5-11 juin 1994 :

Assemblée annuelle de l'Organisation des États américains (Belém, Brésil)

8-10 juillet 1994 :

Sommet économique G-7 (Naples, Italie)

Si vous voulez des copies supplémentaires du matériel provenant du ministère des Affaires étrangères et Canada, composez le (613) 944-4000 ou sans frais le 1-800-267-8376. Si vous voulez des renseignements sur d'autres ministères, contactez leur division respective des communications. «Le commerce et la polification des communications de communication de la Direction générale des c